



Achat immobilier apres deces du conjoint

Par **angoisse69**, le **16/06/2009** à **02:20**

Bonjour,

Mes parents étaient en plein divorce au moment du décès de notre mère le 5 mai dernier. Le juge a donc annulé la procédure et mon père est veuf. Le 14 mai il a signé chez son notaire pour une maison qu'il a achetée avec sa nouvelle compagne. Est-ce que cette maison entre dans la succession? (mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté) une partie revient-elle à notre mère donc à nous ces trois enfants?

Merci beaucoup pour votre aide.